

Il faut payer le travail libre des retraités – avril 2009

L'espérance de vie augmente. Cette nouvelle qui devrait nous réjouir semble poser aujourd'hui problème. L'analyse selon laquelle les retraités pèsent ou pèseront trop s'est généralisée, et comme toutes les idées reçues, porte le sceau de l'évidence à laquelle se sont rangées les organisations syndicales et la gauche politique. La bonne nouvelle de l'augmentation de l'espérance de vie s'est donc transformée en condamnation à travailler plus longtemps par allongement de la durée de cotisation (à supposer que les « seniors » trouvent des emplois, mais c'est un autre débat). L'espérance de vie augmentant année après année, sommes-nous condamnés au recul social ?

Pour sortir de la logique de l'augmentation sans fin de la durée de cotisation, il nous faut cesser de revendiquer le droit à la retraite au 21^{ème} siècle comme le mouvement ouvrier l'a revendiqué au 20^{ème}. Le droit à la retraite s'est construit sur deux fables qui le légitimaient : la retraite comme la contrepartie des cotisations passées d'une part et la retraite comme l'expression de la solidarité entre les générations d'autre part. Il s'agit bien de fables puisque ces représentations ignorent largement la réalité. Imaginer que notre droit à pension soit la contrepartie des cotisations passées, c'est appliquer le schéma de la capitalisation à des régimes par répartition et oublier que la pension s'est construite comme la continuité du salaire (« salaire d'inactivité » des fonctionnaires ou agents publics, indexation de la pension sur les salaires, pension de réversion...). Penser que la pension des retraités serait financée par ponction sur la richesse créée par les actifs solidaires, c'est donner valeur de réalité à une simple opération comptable. Mais nous sommes dans la légitimation, et ces fables ont servi avec succès la construction au 20^{ème} siècle (19^{ème} siècle pour la fonction publique) d'un formidable droit : celui d'être salarié sans être subordonné à un emploi.

Toutefois, depuis 25 ou 30 ans cette légitimation perd en efficacité et finit même par être contre-productive. L'idée que les actifs sont solidaires des inactifs est une idée généreuse mais qui réduit les retraités à une charge pour la société. La solidarité envers les plus âgés parce qu'ils ont mérité leur repos fut un argument majeur dans la légitimation du droit à la retraite, mais perd quelque peu de son efficacité avec l'amélioration des conditions de santé des jeunes retraités. On peut être solidaire mais quand la durée de la vie à la retraite s'approche de la durée de la vie active, l'argument n'est plus très légitime. La fable du salaire différé et de la solidarité intergénérationnelle n'arrive donc plus à légitimer ce droit à recevoir un salaire sans être en emploi. Il est grand temps d'en proposer une autre.

Le récit mobilisateur que je vous propose est le suivant : la pension de retraite, c'est le salaire qui rémunère les retraités pour le travail libre qu'ils exercent. Il est légitime de payer les retraités, non pas parce que ceux-ci seraient une charge pour la société qui bénéficierait de la redistribution des richesses au nom de la solidarité intergénérationnelle, mais pour leurs activités libres (de la garde des petits-enfants à l'activité associative en passant par l'animation culturelle ou toute autre activité). Les retraités doivent quitter leur statut d'inactifs à charge et revendiquer le fait qu'ils travaillent, mais qu'ils travaillent librement, c'est-à-dire qu'ils maîtrisent les fins et les moyens de leur travail. Reconnaître l'activité utile des retraités ne signifie pas qu'il faut la faire entrer dans le cadre subordonné de l'emploi, mais que le travail libre des retraités mérite tout autant d'être payé par un salaire dont la traduction comptable passe par les cotisations sociales et par une ligne du budget de l'Etat pour les fonctionnaires retraités.

Cette proposition n'est au fond acceptable que si l'on arrive à dépasser cette autre fable qui est la pertinence du marché à définir quel travail mérite rémunération. Il est ancré dans nos esprits que seul le travail qui résulte de la force de travail vendue sur le marché est légitime à quitter la sphère privée et à être valorisé par un salaire conçu comme le prix marchand du travail : qu'une assistante maternelle employée soit payée paraît juste, mais payer le grand-père qui garde ses petits-enfants paraît incongrue. Payer un travailleur pour un travail subordonné paraît évident tandis que payer un retraité pour ses activités qu'il détermine librement semble impensable. En réalité, la manière dont

sont payés en pratique les travailleurs s'éloignent largement du modèle marchand et dire que le salaire est la contrepartie de travail est une pure construction de l'esprit. Le travail n'est en réalité pas une marchandise (les salariés ne vendent pas chaque matin leur force de travail, et les passages sur le « marché du travail » sont rares) et le salaire n'est pas un prix mais un tarif négocié collectivement par niveau de qualification. Fondamentalement, nous sommes payés à notre qualification (ou celle de notre poste) et non pour notre travail (pas plus l'assistante maternelle que le grand-père retraité), et n'est pas né celui qui trouvera un fondement valable à l'assimilation de la qualification et du travail réel. Dès lors que l'on écarte la mystification marchande du salaire, on peut assumer l'histoire du droit à la retraite qui est fondamentalement celle de la continuation du salaire hors de l'emploi, puisque c'est bien votre grade ou votre qualification qui détermine votre salaire de retraité. La pension de retraite est un paiement à la qualification de l'activité libre des retraités.

Tout l'enjeu des contre-réformes successives des 30 dernières années (indexation sur les prix des pensions du régime général, séparation du « contributif » et du « non contributif », critère de durée de cotisation plutôt que d'âge pour la liquidation de la pension...) ont été de nier le caractère de continuité du salaire de la pension de retraite pour lui faire prendre le modèle du salaire différé. Nos représentations du droit à la retraite ne nous ont pas permis de contrer ces reculs sociaux. C'est pourquoi il faut aujourd'hui changer nos représentations du droit à la retraite pour reprendre le chemin de l'émancipation des travailleurs, en assumant notre histoire et en revendiquant que soit payé le travail libre des retraités.